

19.02.2009 - 15:27 Uhr

hotelleriesuisse: La réputation de la classification suisse des hôtels menacée par le verdict sur les étoiles

Berne (ots) -

hotelleriesuisse, l'association des entrepreneurs de l'hôtellerie suisse, prend acte du jugement du tribunal de commerce de Zurich avec regrets et incompréhension. Si la fédération des cafetiers et restaurateurs GastroSuisse utilise à l'avenir des étoiles pour évaluer des établissements d'hébergement, le manque de transparence, la confusion et la perte de crédibilité sont programmés.

Le jugement, tombé il y a peu, du tribunal de commerce du canton de Zurich entend autoriser la fédération des cafetiers et restaurateurs GastroSuisse à classifier des établissements en utilisant les étoiles comme symboles. hotelleriesuisse prend acte de cette décision du tribunal, avec incompréhension, car elle affaiblit la classification suisse des hôtels, sème la confusion, provoque l'incertitude chez les hôtes et menace par conséquent la fiabilité internationalement reconnue des étoiles hôtelières suisses. Ce ne serait pas une bonne chose d'avoir à l'avenir deux systèmes d'étoiles concurrentiels, qui recourent en plus à des normes et des critères différents pour évaluer les établissements d'hébergement en Suisse.

hotelleriesuisse a introduit le système de classification des hôtels en Suisse en 1979, elle le développe systématiquement et l'adapte régulièrement aux besoins changeants des hôtes et aux conditions du marché. Il en résulte un système de classification uniforme, moderne, crédible et aisément compréhensible, qui jouit d'une excellente réputation au plan international et qui contribue largement à la compétitivité de l'hôtellerie suisse. L'étoile est un symbole connu dans le monde entier et elle revêt la plus haute importance pour la branche en Suisse. hotelleriesuisse va par conséquent tout mettre en oeuvre pour protéger la crédibilité des étoiles hôtelières et par conséquent la classification suisse des hôtels. Ce faisant, les organes compétents d'hotelleriesuisse devront aussi examiner la possibilité de faire appel à l'instance judiciaire supérieure.

Contact:

Nora Fehr
Responsable de la Communication
Tél.: +41/31/370'42'80
+41/31/370'42'86
Mobile: +41/79/310'48'32
E-mail: nora.fehr@hotelleriesuisse.ch